

**COMMUNE DE
ST ERME OUTRE
ET RAMECOURT
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
03 avril 2023

Date d'affichage :
03 avril 2023

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. THIRAULT Damien (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - M. LECUYER Damien (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude)

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel - M. GOSSET Cyril

M THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**02-2023
PARTICIPATION
COMMUNALE À LA
BIBLIOTHÈQUE**

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de verser une participation par habitant et par an à la bibliothèque afin de lui permettre l'achat de livres.

Il propose de verser 1 € par habitant selon la population municipale. Population municipale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 : 1711.

Après étude et discussion le conseil accepte de verser 1 € par habitant selon la population municipale.

Cette décision est **adoptée à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Publié sur le site internet
le : **04 MAI 2023**
Envoyé en Préfecture le :

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Reçu en Préfecture le :

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

Identifiant de
télétransmission :

Alain NORMAND
Le Maire,




Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20230413-02-2023-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023